

# MARGINATUS

Le journal  
du GEM  
(Groupe d'Etude  
du Mérou)

N° 7  
avril 2007



En pages  
Intérieures

**Symposium à Nice : le Mérou à la loupe**  
**Nom de code : « OSS 06 »**  
**La Réunion : heureux Macabrit !**

Edito

## Force et légitimité

**A**nouveau en 2007, le GEM se trouve dans une année importante pour sa propre organisation mais surtout pour les populations de mérous des côtes méditerranéennes. En effet, le deuxième Symposium international sur le mérou aura lieu du 10 au 13 Mai prochain. Il est organisé par Patrice Francour, Professeur à l'Université de Nice, Sophia Antipolis, et membre du GEM depuis de nombreuses années. Rappelons ici que la première du genre fut organisée en 1998 aux Embiez par Patrick Lelong, Conservateur de l'Aquarium de l'Institut Océanographique Paul Ricard et Secrétaire du GEM.

Nous attendons tous beaucoup de cette rencontre internationale, tant pour l'enrichissement mutuel des connaissances sur la biologie et l'écologie de ce poisson mais aussi pour la gestion de ses populations. Une table ronde sera organisée sur ce thème et il sera alors très important de mesurer tous les enjeux liés à cette espèce, qu'ils soient d'ordre écologique ou économique.

L'avenir du mérou brun sur nos côtes en découlera directement, puisqu'à l'occasion de ce symposium, nous aborderons précisément les multiples justifications de la reconduction du moratoire. En effet, celui-ci arrive à échéance le 31 décembre 2007 et une réflexion est d'ores et déjà en cours pour définir la stratégie nécessaire à la gestion des populations de cette espèce, considérée comme majeure à de nombreux titres. Cette démarche du moratoire impose une remise en question tous les cinq ans pour apprécier la pertinence de sa reconduction et oblige ainsi les scientifiques, gestionnaires, chasseurs et tous les acteurs concernés, à une analyse régulière et objective de la situation dans sa globalité et en intégrant tous les paramètres s'y rattachant.

Si ce dispositif n'apporte pas la sécurité législative à long terme, en revanche par cette remise en question récurrente, il a le mérite de donner la force et la légitimité d'une proposition quelle qu'elle soit.

Philippe Robert



Photo F. BACHET - Parc Marin de la Côte Bleue

## Question ? Non évidence : Il faut poursuivre le moratoire !

**L**e moratoire sur la chasse sous-marine du mérou brun a été mis en place en avril 1993 sur les côtes continentales de Méditerranée française. Il a été reconduit deux fois déjà et a été étendu en décembre 2002 à toutes formes de pêche à l'hameçon afin de préserver à la fois les juvéniles qui commencent à s'établir et les adultes, qui peuvent être ciblés par des palangres bien placés. Il expire en décembre et, plus que jamais, sa reconduction s'impose. Voici pourquoi.

A écouter certains, qui se posent volontiers en régulateurs des excès de la Nature, 14 ans de moratoire ce serait trop, les communautés marines seraient déséquilibrées par la pullulation des mérous que le moratoire aurait engendrée.

Qu'en est-il en réalité ? Ce moratoire est un succès, c'est incontestable : on voit davantage de mérous qu'avant en dehors des aires marines protégées, ce qui est très apprécié des plongeurs. Mais ce succès est encore bien modéré ; on reste très loin de la population que certains sites sont capables d'accueillir compte tenu des ressources en nourriture et en abris.

Les recensements organisés par la CODEP 13 de la FFESSM à Marseille avec la mise en œuvre d'une foule de plongeurs locaux sont particulièrement significatifs à cet égard. Entre le 20 et le 22 octobre 2006, 82 plongées ont été effectuées dans 13 sites potentiellement favorables des archipels de Riou et du Frioul. Au total, 35 mérous ont été vus. L'année précédente, avec un effort de recen-

sement à peu près semblable mais avec un temps un peu plus clément, les plongeurs avaient rencontré 50 mérous. On peut se féliciter de ces résultats qui témoignent d'une tendance très favorable.

En effet, si un tel recensement avait été réalisé avant ou au tout début du moratoire, combien de mérous auraient été vus dans les mêmes sites ? Pas plus de 3 ou 4 sans doute, dans le meilleur des cas. Mais avec 50 mérous, et même le double ou le triple, on est très loin d'une saturation des sites sur le terrain très favorable parcouru par les plongeurs au cours de ces recensements.

La comparaison avec le Parc national de Port-Cros, dont la population est régulièrement suivie, en donne les preuves évidentes. En octobre 2005, ce sont près de 500 mérous qui ont été recensés sur un territoire plus petit qu'à Marseille. Le site bien connu de l'îlot de la Gabinière en abrite plus de 200. Dans ce cas, en effet, les effectifs stables d'un recensement à l'autre suggèrent que ce site a atteint un seuil de saturation des abris disponibles.

Mais il est évident, pour tous les visiteurs très nombreux de ce site, que ces 200 mérous n'excluent pas les autres poissons, quel que soit leur niveau trophique. Les autres grands prédateurs (dentis, barracudas, chapons, murènes, etc.) sont bien là en abondance, et toutes les catégories de poissons, dont les proies de ces prédateurs, aussi, comme l'avait déjà montré une étude faite par le GEM. Les résultats du programme euro-

péen BIOMEX consacré à l'étude de l'efficacité de cinq aires marines protégées françaises et espagnoles démontrent sans équivoque que l'abondance du mérou est corrélée à celle des autres poissons.

### Richesse des fonds marins

Quels sont les bénéfices du moratoire, et quels en sont les coûts en termes de contraintes ? Les bénéfices sont évidents aussi bien du point de vue naturaliste (reconstitution de la population d'une espèce patrimoniale, restauration d'une pyramide trophique normale) que sociétal (espèce phare pour les plongeurs sous-marins, symbole de la richesse des fonds marins et élément moteur de l'économie de cette activité). Les contraintes concernent essentiellement la pêche de loisirs et plus spécialement les chasseurs sous-marins puisque la pêche artisanale au filet du mérou n'est pas interdite. Si l'on arrêta le moratoire, qui en bénéficierait ? Quelques chasseurs pendant quelques semaines seulement car le stock serait liquidé rapidement. Quant au coût de l'arrêt du moratoire, en plus de l'image désastreuse de l'abandon par la France d'une mesure de protection d'une espèce aussi emblématique, ce serait, hélas, un fossé immense qui se creuserait entre la grande population des plongeurs et celle des chasseurs sous-marins, qui ne sont pas tous, tant s'en faut, opposés au moratoire.

Jo Harmelin

## De « A », (Aresquiers) à « P », (Porquerolles)

Comme chaque année, l'été et l'automne vont être pour le GEM l'occasion de mener en mer plusieurs missions d'observation et de comptage des mérour, confortant son image d'engagement tous azimuts, mais où le « terrain » occupe une large part.

Le programme démarre avec une première : la mission d'inventaire menée en septembre sur le plateau des Aresquiers. Une vaste étendue parsemée de roches et de grandes ragues et qui s'étend, parallèle à la côte, au large de Frontignan, dans l'Hérault. Pour Michel Cantou, vice-président du GEM et « patron » des apnéistes rattachés au groupe, il s'agira de dresser un point zéro de cette grande zone où, fait important, les mérour, jusqu'alors très peu vus, sont désormais nettement plus présents. L'appui logistique de la mission sera apporté par la Station de Biologie Marine et lagunaire de Sète. D'après Raymond Vallon, membre du GEM et lui-même apnéiste, le secteur à prospecter, tant en bouteilles qu'en apnée, se situe en 10 et 15 mètres de profondeur.

Dans le Parc Marin de la Côte Bleue, la mission 2007 aura pour but d'assurer en interne le suivi triennal de la réserve du Cap Couronne, plus une approche plus affinée de la population des mérour du site dit « Le Four à Chaux ». A Marseille, c'est la Commission Départementale Biologie de la FFESSM, avec la supervision scientifique du GEM, qui va oeuvrer dans un sens bien précis : sensibiliser les clubs de plongée autour d'une action forte : effectuer un

recensement des mérour, des corbs et des grandes nacres vivant dans les calanques de Marseille.

A La Ciotat, la poursuite des missions de comptage précédentes est prévue fin septembre, sous la houlette d'Anne Ganteaume et de Patrice Francour. Attention : cette mission recherche quelques plongeurs supplémentaires. Contacter Anne Ganteaume : anne.ganteaume@caramail.com Dans le Parc National de Port Cros, l'île de Bagaud, fera de son côté l'objet, sous la responsabilité de Francis Sourbès et de son équipe, de la poursuite des inventaires de la population de jeunes mérour autour de cette île, en automne et en hiver. Les précédentes missions, organisées les 8 et 9 avril et les 21 et 22 octobre 2006 ont été perturbées par de mauvaises conditions météo. Mais le nombre de mérour, malgré tout, observés permet de penser que la population de mérour autour de Bagaud est, elle aussi, en progression.

Enfin, à Porquerolles, une mission sera placée sous la responsabilité de Jo Harmelin. Elle concernera une zone qui va être mise en protection. Un point zéro y est, bien entendu, indispensable.

Patrick Mouton

## Côte Bleue

### Les mérour, mais aussi les corbs

Le Parc Marin de la Côte Bleue a organisé une première opération d'inventaire des mérour et des corbs dans la réserve marine de Carry-le-Rouet.

© F. BACHET  
Parc Marin de la Côte Bleue



Palmes, masque, tuba et... des corbs pleins les yeux.

Durant 4 jours, du 31 août au 2 septembre, une équipe de 8 observateurs membres du GEM (5 plongeurs et 3 apnéistes) a recensé méthodiquement tous les habitats favorables à ces deux espèces. Dans une eau entre 13 et 15°C, très froide pour la saison, sept mérour (de 35 à 60 cm) et quatre-vingt-dix-sept corbs (de 20 à 60 cm) ont pu être recensés et localisés grâce à la cartographie préalable très précise des fonds au sondeur multifaisceaux. Un effectif remarquable ! Manifestement, les corbs se sentent chez eux dans la réserve marine, dont ils ont colonisé pratiquement tous les habitats à partir de deux mètres de profondeur. Et tranquilles, avec ça, évoluant en pleine eau sans crainte du plongeur et offrant un des plus beaux spectacles visibles en Méditerranée.

Les conditions météo défavorables ont certainement occasionné une sous-évaluation des deux espèces, mérour et corb, qui sont moins mobiles

et restent cachées lors des chutes de température provoquées par les coups de Mistral. La structure démographique des mérour de la réserve montre une prédominance des petites tailles (maximum 60 cm, taille moyenne de 50 ± 9 cm et 43% des individus ≤ 45 cm), probablement des femelles qui ont le plus souvent un comportement farouche et peu sédentaire et sont donc susceptibles de sortir de la réserve.

Un inventaire hors réserve a également été réalisé le 2 septembre, sur un site de plongée connu pour ses rassemblements de mérour : le « Four à Chaux ». Un grand éperon rocheux dont les petits tombants sont truffés de trous et qui s'avance vers le large, face à Sausset-les-Pins, à 44 mètres sous la surface. Dix-sept individus y ont été recensés, d'une taille comprise entre 60 et 100 cm, avec une structure démographique bien équilibrée (taille moyenne de 81 ± 11 cm) et de grands spécimens mâles (41% des individus ≤ 85 cm) et probablement une reproduction effective sur ce site (observation de larves de mérour lors du programme européen Biomex).

Eric Charbonnel  
et Frédéric Bachet.

## Nice : le mérour à la loupe

Du 10 au 13 mai prochains, le deuxième Symposium International sur les mérour de Méditerranée se propose de faire un point aussi complet que possible sur les connaissances que nous avons de l'espèce et la meilleure gestion possible dont il doit faire l'objet.



Photo Philippe ROBERT

Un invité de marque à l'Université de Nice.

Le Mérour brun, *Epinephelus marginatus* a toujours été un poisson emblématique en Méditerranée, qu'il partage avec 7 autres espèces d'Epinephelinae et un Polyprionidae. Depuis 1993, il est partiellement protégé par un moratoire de 5 ans, renouvelable. Le prochain moratoire arrivera à échéance le 31 décembre 2007.

Véritable réussite tant au niveau de l'organisation qu'à celui des acquis scientifiques, le 1<sup>er</sup> symposium du genre, organisé par le GEM, s'est déroulé sur l'île des Embiez en

novembre 1998. Il avait permis de synthétiser les connaissances scientifiques sur sa biologie et son écologie. L'objectif principal de ce 2<sup>ème</sup> symposium est de rassembler les spécialistes des mérour de Méditerranée, quelle que soit leur discipline, pour faire le point de l'état des populations en Méditerranée, 14 ans après le premier moratoire.

Co-organisé par le GEM, l'Université de Nice-Sophia Antipolis et la Ville de Nice, ce symposium se tiendra dans le cadre prestigieux de la grande serre du Parc

Phoenix à Nice. Les thèmes abordés toucheront à la biologie (reproduction, alimentation, croissance, aquaculture), l'écologie (effet de la protection par moratoire, dynamique et génétique des populations, distribution géographique en dehors de la Méditerranée) et économie (importance économique des mérour en Méditerranée, mérour et usages/activités en zone littorale). La notion de gestion des populations de mérour, dans les aires marines protégées et à proximité, sera abordée à travers une table ronde organisée entre les gestionnaires d'aires marines protégées, les utilisateurs du milieu marin (pêcheurs professionnels, clubs de plongée, ...) et les scientifiques.

Cette journée spéciale sera présidée par Madame Yvonne Sadovy, Présidente du Groupers and Wrasses Specialist Group de l'IUCN. Côté organisation, le PARC Phoenix est un lieu très visité. Un hall d'exposition sera ouvert au public et les communications se dérouleront dans un amphithéâtre de 300 places situé dans la grande serre tropicale. Aux côtés de nombreux spécialistes venus de pays étrangers, plusieurs membres du GEM y exposeront leurs communications.

Patrice Francour

## Mission à Monaco

### Bienvenue dans mon HLM (Habitation de Luxe pour mérour).

Quand on est un mérour monégasque, pas question de se laisser intimider ni par une grande digue flottante, ni par une contre jetée, ni par l'immersion d'éboulis et de caissons artificiels. Changer de lieu résidentiel ? Bien au contraire !



Photo Jean-Georges HARMELIN

Une observation rigoureuse est indispensable pour des résultats crédibles.

En 1995, à la demande de l'Association monégasque pour la Protection de la Nature (AMPN), le Groupe d'Etude du Mérour (GEM) a débuté des missions d'inventaire des mérour, *Epinephelus marginatus*, dans les eaux de la Principauté de Monaco. Deux missions ont été réalisées en 1995 et en 1997, à la même période de l'année : 14 et 15 octobre 1995 ; 18 et 19 octobre 1997. Depuis cette date, des aménagements importants ont eu lieu entre 1999 et 2003, notamment au niveau du port de la Condamine, avec la construction d'une grande digue flottante et d'une contre jetée. Les deux questions posées, près d'une dizaine d'années après le dernier inventaire dans la Principauté et trois années après la fin des grands travaux d'aménagement de la Condamine, étaient :

le peuplement de mérour s'est-il maintenu, malgré la profonde restructuration de leur habitat d'origine ? Et, en cas d'absence d'impact, les effectifs de mérour ont-ils augmenté comme constaté sur le reste du littoral méditerranéen français ? Pour y répondre, la Direction de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Construction de la Principauté de Monaco (DEUC) a demandé au GEM de réaliser en Octobre 2006 un nouvel inventaire du peuplement de mérour dans les eaux monégasques.

La presque totalité du littoral de la Principauté a été explorée durant les trois jours de la mission. Au total, 83 individus de *E. marginatus*, d'une taille comprise entre 20 et 110 cm (56.6% entre 40 cm et 80 cm), ont été observés au cours des trois jours de mission. Les fonds où la plupart

des mérour étaient présents sont majoritairement occupés par de gros éboulis, naturels à l'Ouest et artificiels à l'Est (stabilisation de la rotule). Plus de 65 % des mérour se trouvaient au-delà de 20 m de profondeur.

En 1995, 7 individus, d'une taille allant de 40 à 85 cm, avaient été observés entre 3 et 25 m de fond. En 1997, 12 individus étaient dénombrés, pour des tailles allant de 10 à 70 cm et des profondeurs variant de 4 à 28 m. En 2006, donc, une augmentation considérable pour une espèce qui, dans la Principauté de Monaco, est protégée par une Ordonnance Souveraine (numéro 107779), en date du 29 janvier 1993.

Les augmentations d'effectifs enregistrées dans la Principauté sont donc du même ordre de grandeur que ce qui est constaté sur le reste de la Méditerranée française. La protection relative (moratoire) dont bénéficie *E. marginatus* en Méditerranée française et dans les eaux monégasques depuis 1993 représente très certainement l'élément principal pour expliquer ce succès. Les profondes modifications du trait de côte de la Principauté se sont accompagnées par des destructions importantes des petits fonds (moins de 10 m de profondeur), mais aussi par la création de nombreux habitats artificiels : digues, éboulis, caissons, etc.

Patrice Francour

## “Heureux Macabit”

**Parue au journal officiel du 23 février dernier, la création de la Réserve Naturelle Nationale Marine de la Réunion répond à un objectif de protection des habitats et des ressources vivantes d'un vaste espace marin. Elle devra également jouer un rôle de catalyseur pour une meilleure prise en compte de l'enjeu de préservation des récifs coralliens dans l'ensemble des politiques d'aménagement et de développement menées à l'échelle des bassins versants de l'ouest de l'île.**

La réserve couvre une superficie de 3500 ha, sur quarante kilomètres de littoral. Elle s'étend depuis le haut du rivage, jusqu'à une limite en mer s'approchant de la ligne des 50 mètres de fond, soit une largeur de 200 à 2000 mètres environ. Elle concerne cinq communes depuis Saint-Paul jusqu'à l'Etang Salé. Avec ses 20 km de barrière corallienne discontinue isolant quatre formations récifales principales, la réserve intègre près de 80 % du patrimoine récifal de l'île. Pour atteindre les objectifs ambitieux qui lui ont été fixés et tenir compte des nombreux usages du milieu, une réglementation composée de trois niveaux de protection a été établie. Tout d'abord, un ensemble de règles s'appliquent à toute la réserve. A cette réglementation générale, s'ajoutent, dans certains espaces appelés « zones de protection renforcée » (environ 50 % de la superficie de la réserve), des interdictions sup-

plémentaires s'appliquant, notamment en matière d'exercice des activités de pêche. Enfin, sur 5 % du territoire, toute fréquentation humaine est interdite : ce sont les « zones de protection intégrale ».

Un des effets attendus de la Réserve Naturelle Marine est de permettre, progressivement, une augmentation des populations, ainsi qu'une augmentation de la taille moyenne des individus des espèces exploitées. Afin de valider cette hypothèse, une étude partenariale entre la DIREN, l'Association Parc Marin de la Réunion et l'Université de la Réunion est en cours de réalisation. L'espèce retenue est une espèce de mérou emblématique des lagons de la Réunion, le macabit : *Epinephelus merra* (Bloch, 1793). C'est un mérou de petite taille (30 cm), présent dans toute la province indopacifique. Cette espèce semble être un bon indicateur, car, bien que de

petite taille, il s'agit d'un prédateur de haut niveau trophique, et présentant un fort intérêt halieutique.

Cette espèce territoriale vit essentiellement dans les anfractuosités des colonies coralliennes et sa zone de répartition se situe presque exclusivement sur les platiers récifaux. Plus précisément ciblée par la « pêche à la gaullette » (pêche à la ligne), activité à présent interdite sur les platiers de la Réserve Naturelle Marine, le macabit devrait donc bénéficier pleinement de « l'effet réserve », qui pourra être évalué facilement par observation directe car la totalité de la population est accessible. L'échantillonnage se fera en apnée sur les principaux récifs coralliens de l'île, dans la Réserve (Saint-Gilles / La Saline, Saint-Leu, Etang-Salé) ainsi

Photo Lionel GARDES



Le macabit profitera-t-il de "l'effet réserve" ?



La réserve couvre 40km de littoral.

Photo Lionel GARDES

qu'à l'extérieur de son périmètre (Saint-Pierre). Outre cette évaluation dans le milieu, certains éléments de la biologie de l'espèce seront précisés (croissance,

biologie de la reproduction) afin de compléter les informations actuellement disponibles

Lionel Gardes

## Enquête

### Nom de code : « OSS 06 »

**La Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls représente un véritable refuge pour une population considérable de mérous bruns. Depuis quelques années, l'intérêt des scientifiques s'est agrandi « tous azimuts », avec, notamment, les observations d'indices de comportements reproducteurs estivaux (parades, accouplements, œufs, juvéniles) et les comptages. Rencontre avec d'autres acteurs de ces initiatives : les « OSS 06 », (Observateurs scientifiques sous-marins pour six mérous).**

Aujourd'hui, il existe très peu de connaissances sur le comportement des mérous après la période de reproduction, en particulier pendant la phase hivernale. Dès les premières semaines de l'automne, les conditions de visibilité se dégradent rapidement, limitant les investigations en plongée sous-marine. Pour combler ce manque de données, le marquage et le suivi par télémétrie acoustique semblent être la solution. Cette méthode, qui permet l'acquisition de données de détection en continu sur une période de plusieurs mois, fait désormais l'objet d'une véritable stratégie dans la Réserve de Cerbère - Banyuls. Une première étude a ainsi été réalisée

avec cette technique pour répondre à la question des gestionnaires, à savoir, « Que deviennent les mérous pendant la saison hivernale ? ». L'objectif de cette étude était, dans un premier temps, de mettre en place le dispositif de suivi acoustique, c'est-à-dire la capture et le marquage de 6 mérous bruns, puis la maîtrise, l'installation et l'utilisation des différentes méthodes de détection. Dans un deuxième temps, un monitoring étalé de l'automne 2005 au début du printemps 2006 a permis l'acquisition d'une grande quantité de données de détections. Cette phase d'interprétation a pu nous informer sur la sédentarité des 6 mérous marqués pendant la

période hivernale. Certains individus ont montré un comportement territorial et une fidélité au site assez marquée (surtout les plus gros individus). Nous avons également pu observer une forte réactivité aux variations brutales des conditions environnementales, surtout à l'approche des tempêtes.

Néanmoins, les mérous ne nous ont pas encore livré tous leurs secrets. Qu'en est-il de leur migration vers les zones adjacentes de la réserve ? Vont-ils s'aventurer à l'extérieur ? Certains s'installent-ils en dehors de la réserve suite au renouvellement du moratoire ? Sont-ils capables de se reproduire efficacement ? Toutes ces questions nécessiteront une nouvelle campagne de télémétrie sur une plus grande surface. Pour en connaître plus sur le comportement des mérous bruns de Méditerranée, nous espérons pouvoir rapidement organiser cette prochaine mission, qui, d'ores et déjà, s'avère passionnante.

Philippe Lenfant

Un des six mérous dont sont discrètement suivis tous les faits et gestes.



Photo Philippe LENFANT

## Recensement à Banyuls

### Le rythme de croisière

**Deuxième recensement de grande envergure pour évaluer la population de mérous bruns sur l'ensemble de la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, cet inventaire, fait à la demande de la réserve, a été organisé par le Groupe d'Etude du Mérou. Il s'est déroulé du 31 juillet au 4 août 2006, sous la direction de Philippe Lenfant pour le GEM, et de Marie-Laure Licari, conservatrice de la Réserve.**

La mission a succédé aux premières estimations réalisées (en 1986 et 1998) et au premier véritable inventaire exhaustif de septembre 2001. Dans le cadre du suivi de la population de mérous de la réserve, il est à noter que l'étude par télémétrie acoustique réalisée en 2006 par l'EPHE, apportera également des informations complémentaires notamment sur le comportement (cf. Suivi par télémétrie des mérous de la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls).

Malgré une météo plus que défavorable, la mission a pu être menée jusqu'à son terme. La majorité des fonds rocheux de la réserve a été parcourue. Ainsi, les mérous résidents ont pu être recensés. Cet inventaire, réalisé 5 ans après la première campagne exhaustive sous l'égide du GEM, a permis de mettre en évidence une hausse des effectifs aussi bien dans la Réserve intégrale que dans la Réserve partielle. Avec 202 individus recensés, la population de mérous semble en bonne santé. La démographie est équilibrée,

avec la présence de gros mâles mais également de femelles matures et de jeunes individus, même si aucun juvénile n'a été observé. Bien que la hausse du nombre d'individus ne soit pas très importante en 5 ans (de 193 à 202), les signalisations de mérous bruns par les plongeurs et les pêcheurs se multiplient en dehors de la Réserve. Il est donc fort probable que l'équilibre entre la ressource (habitat et nourriture) et le nombre de mérous est en train de se mettre en place. Ainsi les effectifs au sein de la réserve devraient se stabiliser au profit d'un enrichissement progressif en jeunes adultes des fonds extérieurs à la réserve.

#### Diminution de la ressource ? Quelle diminution ?

En tant que prédateur tertiaire au sommet de la chaîne alimentaire, le mérou reste un excellent indicateur écologique de l'état de santé des écosystèmes méditerranéens. Naturellement, ses effectifs se régulent en fonctions du niveau de ressources. Il ne peut donc pas y avoir une augmentation des effectifs jusqu'à la diminution irréversible de la ressource. Il serait donc inapproprié de parler d'une trop forte pression démographique du mérou brun au sein de la Réserve Naturelle marine de Cerbère-Banyuls.

Philippe Lenfant

Après l'effort...



## Mérou pris dans un filet : que faire ?

Pour un plongeur épris de protection de la nature, la vue d'un mérou se débattant dans un filet de pêche peut créer un véritable dilemme. Tout au moins sur le plan affectif. Car, sur le plan de la loi, la situation est claire : la pêche au filet de cette espèce n'est pas interdite dans les eaux françaises. Il convient ici de rappeler que le moratoire de protection du mérou brun ne concerne pas la pêche professionnelle au filet, car les prélèvements effectués par cette technique sont très réduits. En revanche, c'est la proximité des plongeurs autour des outils de travail des pêcheurs qui, elle, est interdite ! Dans une telle situation, le plongeur doit se tenir à distance respectable, 15 à 20 mètres au moins du filet,

si celui-ci est en état et en action de pêche. Pour respecter la réglementation, donc, car ce prélèvement s'inscrit dans la chaîne alimentaire et économique d'une activité traditionnelle et ancestrale. Mais aussi pour la propre sécurité du plongeur.

Dans l'antiquité, les filets étaient en fibres végétales. Voici encore cent ans, ils étaient en coton ou en lin. Autant de matières qui, abandonnées dans l'eau, se détruisaient facilement. Aujourd'hui, ils sont en fibres synthétiques et, pratiquement, imputrescibles. Si un filet est manifestement perdu, déchiré, accroché au fond, chargé de corps étrangers et non signalé en surface, il présente un danger pour la sécurité maritime : navire en difficulté, voire situation dangereuse lorsque

son hélice ou son mouillage s'y est emmêlé, plongeur accroché dans les mailles. Et, bien sûr, poursuite, des années durant, d'une pêche inutile où les prises pourrissent et offrent un spectacle désolant. Il faut alors signaler la présence de ce filet à la capitainerie du port le plus proche ou aux Affaires Maritimes.

Et le mérou, dans tout cela ? Oui pour le libérer dans le cas du filet perdu, mais ATTENTION : DANGER ! Ne pas se faire prendre soi-même dans les mailles, tout l'essentiel est là ! Le plus beau mérou ne vaut en aucun cas la MOINDRE prise de risque !

Jean Cabaret

## Iles de Marseille Aux abris !



Une partie des 140 plongeurs réunis lors de la campagne.

Cette quatrième mission d'inventaire a été suscitée par le Comité Départemental Biologie de la FFESSM, le GIP Calanques, la Ville de Marseille et le CEEP. Sollicité, le Groupe d'Etude du Mérou (GEM) a supervisé sur le plan scientifique l'inventaire des mérous bruns présents dans les îles Marseillaises.

Outre le mérou, d'autres espèces patrimoniales ont également été recensées (grande nacre et corb). Durant 3 jours, du 20 au 22 octobre 2006, pas moins de 140 plongeurs, appartenant à 18 clubs, dont 6 membres du GEM, ont participé à l'inventaire, qui a porté sur les sites potentiellement les plus favorables au niveau des habitats (fonds rocheux, éboulis) et « spots » de plongée déjà inventoriés durant les précédentes campagnes. Dix sites principaux ont été sélection-

nés. L'archipel du Frioul a été ajouté à la demande du CEEP, organisme gestionnaire des îles. Les conditions météorologiques ont été peu favorables (fort vent de Sud-Est), excepté le second jour. En revanche la température de l'eau (20°C) était chaude pour la saison. Un total de trente cinq mérous ont été recensés, d'une taille comprise entre 60 et 100 cm, avec une structure démographique bien équilibrée (taille moyenne de 58,8 ± 19,5 cm) et une population visiblement jeune

(27% des individus ≤ 40 cm), avec néanmoins de grands mâles reproducteurs (20% des individus ≥ 80 cm). La profondeur moyenne de rencontre (25,7 ± 5,6 mètres) est élevée.

### Sensibiliser et fédérer les clubs

Malheureusement, les mérous rencontrés ont un comportement très farouche : fuite rapide et repli stratégique vers les abris, trous, ragues, tunnels, etc. Ce comportement particulier peut

### Quatre nouveaux membres !

Organisée fin janvier à Carry le Rouet, la dernière assemblée générale du GEM a été l'occasion de faire connaissance avec ses quatre nouveaux membres. Gérard Carrodano, ancien champion de chasse sous-marine, ancien patron pêcheur, est aujourd'hui spécialisé en aquariologie. Sandrine Ruitton est ingénieur en environnement marin côtier. Patrick Fleiht est, de son côté, technicien du réseau piscicole auprès de la Délégation Régionale du Conseil Supérieur de la pêche. Enfin, Catherine Ulmer est ingénieure-chercheur au CEA. En tout, quatre sensibilités très différentes, autant d'approches très complémentaires qui illustrent encore plus la diversité et donc la richesse, des éléments composant le GEM.

### Rendez-vous à Sète

L'édition 2008 de l'assemblée générale du GEM se tiendra, à l'invitation de François Bonhomme et en accord avec Michel Cantou, le 26 janvier à la Station de Biologie Marine et Lagunaire de Sète.

### Bientôt un heureux événement ?

Annulée l'an dernier pour raisons techniques, la mission menée par Michel Cantou en Espagne est à nouveau programmée. Il s'agit de récupérer sur les

marchés espagnols au mois d'août des mérous mâles et femelles, de réaliser une fécondation in vitro par stripping et de ramener les œufs tout frais à Agde. Là, ils seront pris en charge par Alain Duday, avec l'espoir de vous annoncer, au moment voulu, un heureux événement...

### Qui n'a pas son T-Shirt « GEM » ?

Ils sont jolis, dans toutes les tailles et en grande quantités disponibles. On peut se les procurer lors des manifestations GEM ou auprès du secrétaire.

### Plaquette pour chasseurs

Pour le GEM, La Communauté d'Agglomération Toulon - Provence - Méditerranée, TPM, participe à la réalisation d'une plaquette du chasseur responsable. Un beau produit, édité à 30 000 exemplaires qui seront distribués avec chaque arbalète vendue, en partenariat avec Beuchet et avec chaque licence.

### C'est écrit dans le journal !

Pour le journal « L'Encre de Mer », édité par la prud'homie de Saint Raphaël, Patrice Francour vient d'écrire un article présentant le mérou aux pêcheurs et leur montrer de quelle manière ils peuvent aider le GEM.

MARGINATUS est une publication annuelle éditée par le GEM, (Groupe d'Etude du Mérou), BP 230, 83140 Six-Fours-Les-Plages.

Internet : [www.gemlemerou.org](http://www.gemlemerou.org)

Président : Philippe Robert,

Vice-président : Michel Cantou,

Trésorier : Frédéric Bachet,

Secrétaire : Patrick Lelong.

Coordinateur de la publication : Patrick Mouton.

Comité de lecture : Michel Cantou, Patrice Francour, Anne Ganteaume,

Jean-Louis Binche, Jean-Georges Harmelin, Philippe Robert.

Maquette / Impression : « Arc en Ciel », à Marseille.

Ce numéro a été tiré à 3000 exemplaires.

indiquer une pression de chasse sous-marine, malgré le moratoire d'interdiction. Par comparaison avec la campagne précédente de 2005, on constate que le nombre total de mérous (35) est inférieur à l'effectif de 2005 (50). Cette différence peut s'expliquer par les mauvaises conditions météorologiques de cette année, la sous-estimation flagrante sur certains sites. C'est le cas des Impériaux (2 mérous contre 11 en 2005, lié aussi au braconnage), de Maire (5 mérous contre 11), de Jarre-Plane (3 mérous contre 9). A signaler également que le nombre de sites prospectés a été plus faible. Enfin, malgré son importance, le nombre de plongeurs mobilisés était lui aussi plus faible. A l'inverse, les effectifs de mérous sont supérieurs cette année sur certains sites par rapport à 2005 ; c'est le cas de l'île Moyade, à l'ouest de Riou, avec

bien 15 mérous contre seulement 2 observés en 2005.

Au total, si l'on additionne les résultats des deux campagnes, 2005 et 2006, le nombre de mérous observés s'élève à 64 individus. Un effectif qui paraît néanmoins faible, au regard des potentialités importantes en habitats favorables des calanques.

Il convient de préciser que ces inventaires n'entrent pas dans une mission « classique » du GEM et rigoureuse sur le plan scientifique (manque d'entraînement des plongeurs de loisir, prospections non systématique des sites, protocole de comptage allégé), mais permettent surtout de sensibiliser et fédérer les clubs de plongée autour d'une action symbolique.

Eric Charbonnel

## Les mérous vous disent merci !

Le GEM est une association qui fonctionne en partie grâce à la cotisation de ses membres. Cependant, l'organisation de missions dans les réserves, la participation à des manifestations publiques, congrès, journées portes ouvertes,

etc, entraînent des frais conséquents qui sont pris en charge par nos partenaires publics et privés. Tout ceci tisse des liens durables entre les membres actifs et des personnes extérieures sensibilisées par le message porté par le GEM. Aussi, à travers

ce bandeau et d'une manière générale, à chaque fois que cela est possible lors de nos manifestations, nous remercions nos fidèles partenaires et espérons les remercier encore.

Jacques Rancher

